

## Parcoursup 2025 : Finalisation des paramètres de l'offre de formation

La procédure Parcoursup se doit d'être lisible et transparente pour permettre aux lycéens d'envisager leur entrée dans l'enseignement supérieur avec sérénité. La **phase de paramétrage des formations**, qui implique l'ensemble des établissements offrant des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur, est un maillon essentiel de cette lisibilité et de cette transparence en proposant des fiches formation claires, complètes, qui donnent les informations indispensables à la connaissance des formations.

## PARAMÉTRAGE DES FORMATIONS sous statut étudiant

### Saisie des CGEV

Conformément à l'objectif de transparence de la Loi ORE, la saisie des **Critères Généraux d'Examen des Vœux (CGEV)** est déclinée sur la fiche formation **sous forme de grille d'analyse des candidatures**.

Cette saisie est importante pour aider les candidats à comprendre les éléments pris en compte dans l'examen de leurs vœux.

**Les critères doivent être cohérents avec le contenu, les attentes et les exigences de la formation.**



#### Rappel des 4 points d'attention

- La participation des lycéens aux Cordées de la réussite
- La lettre de motivation
- La Certification nationale des compétences numériques (PIX)
- L'évolution des Fiches Avenir

Une vérification systématique des attendus locaux et des CGEV sera effectuée au fur et à mesure des paramétrages puis **entre le 13 et le 18 décembre 2024** par le Service Central National Parcoursup (SCN) et la DRAIO.

La DRAIO accompagne les établissements tout au long de cette phase, en tant que garant de la conformité des paramétrages des formations de la Région académique et pourra être amenée à en bloquer la validation si nécessaire.

### Attendus complémentaires

La saisie des attendus complémentaires n'a **aucun caractère obligatoire**. Les attendus complémentaires ne sont saisis que s'ils apportent **un vrai complément d'information aux candidats** au delà des attendus nationaux.

### Conseils aux candidats

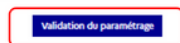
Une rubrique **"Enseignements de la session et conseils aux candidats"** est prévue dans le paramétrage. Les informations saisies seront affichées sous forme de "Conseils aux candidats" sur la fiche formation. **Ces conseils doivent aider les candidats à appréhender les attentes des jurys.**

### Validation de la Fiche Formation

Pour qu'une formation soit **visible** dans le moteur de recherche à compter du **mercredi 18 décembre 2024**, son paramétrage doit être **complet et validé pour le vendredi 13 décembre**. Les informations renseignées doivent être simples et explicites car elles sont destinées à des candidats qui, pour la plupart, ne sont pas familiers de l'enseignement supérieur.

Si les informations concernant la capacité d'accueil et les frais de scolarité ne sont pas encore disponibles le 13 décembre, il est possible d'afficher la formation provisoirement sur le moteur de recherche (paramétrage intermédiaire). **La saisie de ces informations devra se faire au plus tard le lundi 13 janvier 2025.**

Une fois la fiche saisie, une visualisation de la fiche visible par les candidats doit être effectuée en cliquant sur le lien **"Fiche formation"** rubrique **"Validation du paramétrage - Visualiser la fiche formation"**. Sans cette dernière vérification, le paramétrage de la formation ne pourra être validé.



Le bouton **"Validation du paramétrage"** se trouvera en bas de page.



### Dates à retenir



- **Vendredi 13 décembre 2024** : date limite de paramétrage de l'offre de formation.
- **Mercredi 18 décembre 2024** : ouverture du site d'information Parcoursup et de la consultation de la carte des formations 2025.
- **Lundi 13 janvier 2025** : date limite de saisie des capacités d'accueil et frais de scolarité.
- **Mercredi 15 janvier 2025** : ouverture des inscriptions et de la formulation des vœux pour les candidats.

# PARAMÉTRAGE DES FORMATIONS par apprentissage

## Calendrier spécifique

Contrairement au référencement de l'offre de formation sous statut étudiant, les formations en apprentissage peuvent être publiées tout au long de la procédure Parcoursup de l'ouverture jusqu'au vendredi 29 août 2025 inclus.

Le calendrier technique de la procédure - Apprentissage est consultable depuis la rubrique "Informations-Documentations-Documents de référence" de votre site de gestion.

Chaque établissement proposant des formations par apprentissage a également des engagements à respecter tout au long de la procédure.

Ces engagements sont précisés dans l'annexe spécifique à l'apprentissage de la **Charte de la procédure nationale Parcoursup à laquelle souscrit tout établissement référencé sur la plate-forme.**

## Référencement formation

Les établissements proposant des formations par apprentissage peuvent, dès à présent, mettre à jour leur offre de formation (fermeture, ouverture de sessions, informations de restructuration de CFA...) auprès du CARIF-OREF de la région Hauts-de-France depuis le site dédié <https://www.intercariforef.org/referencer-son-offre-de-formation>.

Les services académiques pourront ainsi vérifier si les offres de formation répondent aux critères d'éligibilité de la plateforme Parcoursup en consultant les informations affichées dans le [catalogue national des formations en apprentissage](#).

Chargé des Ressources Humaines (Bac+3) - en apprentissage	46439 CERTIFIÉE	professionnelle - Chargé des Ressources Humaines (Bac+3) - en apprentissage	VALIDE
---	--------------------	---	--------

Le paramétrage et sa validation ainsi que la certification depuis le catalogue national de l'apprentissage sont indispensables afin que la formation soit référencée dans l'offre de formation Parcoursup, et apparaisse dans le moteur de recherche 2025.



## Dates clefs 2025



- **Jusqu'au vendredi 29 Aout 2025** : paramétrage de l'offre de formations par apprentissage
- **Du 15 janvier au 9 septembre 2025** : Période de formulation des vœux par les candidats sur les formations par apprentissage
- **Du 17 mars 2025 au 13 octobre 2025** : Période de saisie des contrats d'apprentissage



## Documents



Des documents d'accompagnement et notes de cadrages sont consultables sur les sites de gestion dans la rubrique "Informations-Documentation - Paramétrage des formations et Offre de formation" du site de gestion Parcoursup.

Pour plus de précisions sur le cadre réglementaire, se référer à la fiche "[Conditions d'intégration de l'offre de formation par apprentissage sur la plateforme Parcoursup](#)" disponible sur le site de la [DGESIP](#).

## Gestion des candidatures

Le choix du paramétrage détermine les opérations à mener tout au long de la session.

Deux options sont proposées depuis l'onglet "Apprentissage" :

- **Vous n'examinez pas les dossiers** : le traitement des dossiers se fera automatiquement. Vous n'aurez pas à intervenir et chaque vœu confirmé par le candidat sera automatiquement mis en "recherche de contrat".
- **Vous examinez les dossiers sans les classer** : cette modalité vous oblige à traiter les dossiers confirmés tout au long de la procédure afin de les placer soit "en recherche de contrat", soit en "refusé".

Dans les deux cas, vous disposerez des coordonnées des candidats confirmés à partir du 14 mars 2025.



Pour toute formation placée en **Examen des dossiers** : les critères généraux d'examen des vœux (CGEV) sont à renseigner de manière claire et cohérente, afin que les candidats soient informés des modalités d'étude de leur dossier.

## Accompagnement des candidats



Il est important de renseigner dans la rubrique "Accompagnement à la recherche de contrat" les dispositifs mis en place pour aider les candidats.

Pour rappel, cet accompagnement est un critère obligatoire pour la certification "Qualiopi Apprentissage".

## Saisie des contrats

La saisie du contrat d'apprentissage signé de chaque candidat déclenche une proposition d'admission sur Parcoursup et participe à la sécurisation des parcours des admis et à l'identification des candidats sans solution.

Cette saisie, obligatoire, fait partie des engagements de tout établissement proposant des formations par apprentissage, présent sur la plateforme Parcoursup, et sera possible **dès le lundi 17 mars 2025**.

